



COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

du vendredi 27 juin au jeudi 10 juillet 2025

**Note explicative : FSE + proposition de modification
de la fiche action « orientation »**

Programmes FEDER-FSE+ 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura

FSE + : fiche action « orientation » - OS 4.5 :

-Modalités du soutien – Taux maximal d'intervention FSE + :

En raison d'une forte consommation de la maquette sur la thématique Orientation (OS 4.5), est proposé aux membres du comité de suivre d'abaisser le taux initial de 60% à 45 %.

A ce jour, la fiche action permet un taux de financement FSE+ de 60% ; taux qui est quasi-systématiquement sollicité et accordé au porteur.

Cette mesure compte à ce jour 19 dossiers programmés et un taux de programmation de 70,52% (soit 3,3 M€ sur une maquette totale de 4,8M€) pour les dossiers des années 2022 à 2024. Il reste encore 3 années de programmation (2025 à 2027) et le nombre de lettres d'intention ne cesse de croître d'année en année (en 2022 : 4 dossiers programmés – en 2025 : 13 lettres d'intention déposées/16 lettres d'intention estimées). Une augmentation de la consommation de plus de 1 Million € est évaluée entre 2024 et 2025 (en partie, due au dossier Worldskills 794 895,62 € UE).

Afin d'assurer le cofinancement des projets jusqu'en 2027, l'Autorité de gestion propose de modifier le taux maximal d'intervention.

A noter que cette modification est sans incidence sur les cibles des indicateurs et sera applicable aux dossiers déposés après l'entrée en vigueur de cette modification.